

N° 5831

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

**DEBAT D'ORIENTATION**

sur la Grande Région

\* \* \*

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

(12.3.2008)

La Commission se compose de: M. Fred SUNNEN, Président; M. Marcel OBERWEIS, Rapporteur; M. Claude ADAM, Mmes Anne BRASSEUR, Claudia DALL'AGNOL, M. Ben FAYOT, Mme Colette FLESCHE, M. Robert MEHLEN, Mmes Lydia MUTSCH, Martine STEIN-MERGEN et M. Lucien THIEL, Membres.

\*

**INTRODUCTION GENERALE**

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région et afin de donner davantage de visibilité au concept de „Grande Région“, la Chambre des Députés organise un débat d'orientation sur la Grande Région. Le débat est placé sous le mot d'ordre „*Le Grand-Duché de Luxembourg vit dans, avec et par la Grande Région*“ et a été préparé en étroite coopération entre la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture, la Commission des Affaires intérieures et de l'Aménagement du Territoire, la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, la Commission de l'Economie, de l'Energie, des Postes et des Sports, la Commission de l'Environnement, la Commission des Transports.

Le débat se basera sur l'étude „Vision 2020“ qui avait été présentée lors du 7e sommet de la Grande Région à Sarrebruck le 30 juin 2003.<sup>1</sup> Cette étude a fait ressortir de manière claire et nette les principales forces et faiblesses de la Grande Région. Ainsi, parmi les points forts, on note

- la situation géographique centrale en Europe,
- une main-d'oeuvre hautement qualifiée,
- les compétences linguistiques,
- le siège d'importantes institutions communautaires ainsi que
- la bonne coopération au niveau institutionnel.

Les points faibles qui ressortent de l'étude en question concernent

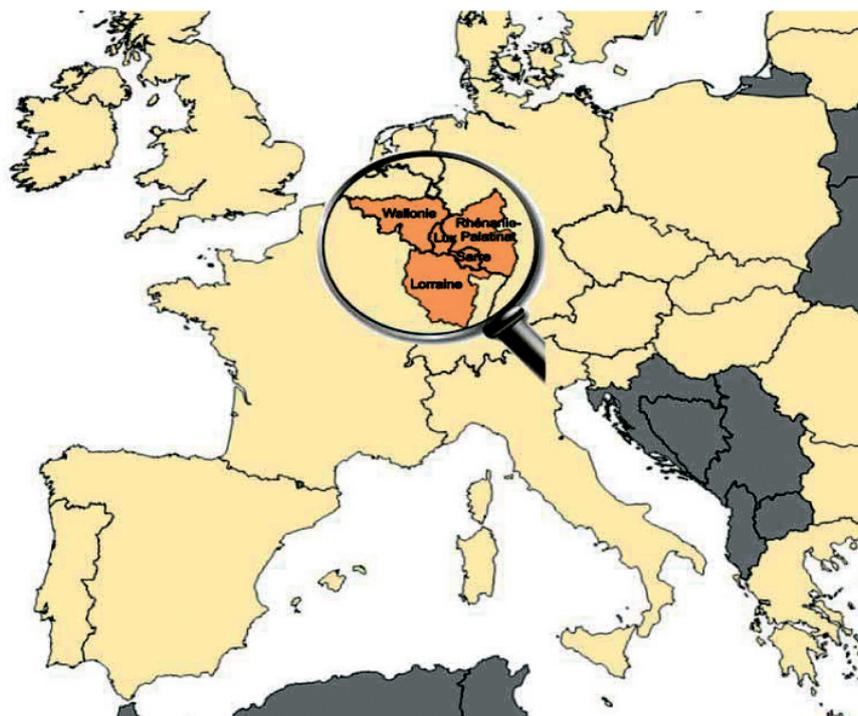
- le système fiscal,
- la structure sociale et
- le système de formation,
- la pluralité des législations,
- un certain manque de transparence des marchés ainsi que
- l'inexistence d'un budget marketing commun.

<sup>1</sup> Cette étude avait été élaborée par une commission politique présidée par le Ministre d'Etat honoraire Jacques Santer. Elle peut être consultée sur le site web suivant: <http://www.saarland.de/saarlorlux.htm>

Le débat souhaite également jeter un coup d'œil sur certaines réalisations fructueuses du passé afin de mieux pouvoir distinguer les pistes potentielles de coopération pour l'avenir.

Il s'agit en particulier de mettre l'accent sur les sujets suivants, à savoir:

- le développement des réseaux de communication,
- le développement économique et l'emploi,
- les transports,
- le logement,
- l'énergie et l'environnement,
- l'organisation du savoir,
- le tourisme et finalement
- le futur de la „Maison de la Grande Région“.



La Grande Région dans le centre de l'Europe  
[www.insee.fr/.../zoom/portail\\_frontaliers.htm](http://www.insee.fr/.../zoom/portail_frontaliers.htm)

\*

## I. LA GRANDE REGION: DEFINITIONS ET ORGANISATION

### a.) Historique

Entendre parler d'une „Grande Région“ Saar-Lor-Lux-Wallonie provoque chez d'aucuns des interrogations relatives au caractère apparemment arbitraire de l'association d'entités aussi différentes que la Sarre, la Lorraine, le Luxembourg et la Région wallonne.

Or, l'histoire montre que des liens étroits existent bel et bien entre ces diverses entités, se tissant depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, même s'ils n'englobaient pas exactement les territoires administratifs actuels associés dans le projet appelé aujourd'hui la „Grande Région“. En effet, les frontières ou limites territoriales n'ont été fixées définitivement qu'au XIXe, voire au début du XXe siècle.

Au cours de *la préhistoire*, notre région connaissait une présence humaine importante du paléolithique ancien et moyen du nord du 50ème parallèle dans une zone s'étendant du Hainaut et de la province de Liège jusqu'au Rhin.

A l'époque gauloise et romaine, les territoires de la „Grande Région“ étaient occupés par deux peuplades gauloises d'origine celtique souvent considérées comme peuples de la „Gallia Belgica“: les Médiomatrices (Metz) et les Trévires (Trèves).<sup>2</sup>

Après les affrontements violents avec César et leur soumission définitive, les deux peuplades seront administrativement intégrées dans les provinces romaines attenantes aux limes de Germanie, c'est-à-dire la Belgique première, la Germanie première et la Germanie seconde.

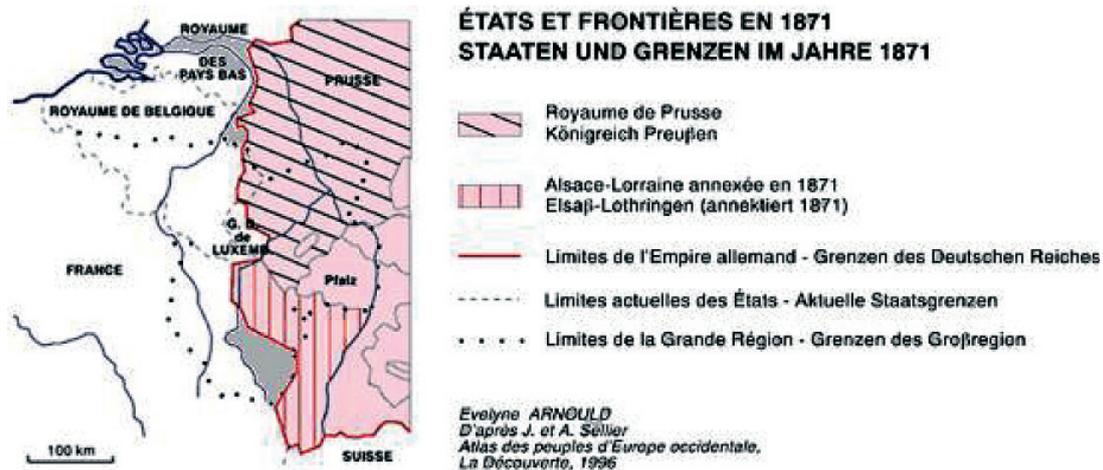
On peut donc dire que tant à l'époque préromaine qu'à l'époque romaine, les territoires de la „Grande Région“ actuelle se présentent avec une vocation commune.

Sous l'occupation romaine, les régions concernées apparaîtront comme des alliés fidèles et des remparts solides face aux Germains insoumis. Culturellement, économiquement, socialement, militairement, le devenir est commun. La culture romaine laissera par ailleurs des traces indélébiles aussi bien au niveau culturel que dans le domaine économique. Les mouvements commerciaux intensifs générèrent une abondante production locale et la construction de villas dont les traces existent toujours. Socialement, toute la région se voulut une Rome „en modèle réduit“ adoptant aussi bien les croyances que les mœurs romaines.

De l'époque carolingienne à l'aube des temps modernes, la „Grande Région“ connaîtra l'évangélisation par Saint-Lambert, à l'origine du développement des abbayes et des églises et, de façon générale, des structures religieuses. L'effort missionnaire s'appuiera sur le Rhin, épine dorsale de l'Est de l'Empire.

Le Traité de Verdun de 843 partageant l'Empire en trois parties, attribuera à Lothaire, l'aîné des fils de Louis le Pieux, avec le titre d'Empereur, un territoire étiré de la Frise à Rome. Le Nord de ce territoire, surnommé Lotharingie associera déjà à l'époque les territoires de notre „Grande Région“ avec la Lorraine, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg et la Wallonie.

Les conflits entre les derniers carolingiens, les partages successifs et l'éclosion de dynasties nouvelles, entraîneront la constitution du Duché de Lotharingie, rattaché en 925 par Henri l'Oiseleur aux cinq duchés allemands. Ce Duché de Lotharingie se perpétuera jusqu'à la fin du XVe siècle dans le cadre du Saint Empire romain germanique. Comme ce fut le cas à l'époque romaine, la destinée en commun de ces territoires se manifesta par des liens puissants sur le plan économique et culturel. Le postulat de la „Grande Région“ s'inscrit donc bien dans une tradition ancienne profondément dynamique et le concept de „Grande Région“ y trouve sa justification.<sup>3</sup>



Carte des États et frontières en 1871

[http://www.granderegion.net/fr/grande\\_region/index\\_343B583EDFAF4B0B9322630319012247.html](http://www.granderegion.net/fr/grande_region/index_343B583EDFAF4B0B9322630319012247.html)

2 Le territoire des Médiomatrices correspondait sensiblement au département actuel de la Moselle et à une partie de la Sarre. Le territoire des Trévires s'étendait régionalement sur l'actuelle province de Luxembourg, la Belgique du Sud-Est, le Grand-Duché de Luxembourg, le Land de Rhénanie-Palatinat, avec les districts de Trèves et Coblenze et une partie de la région de Birkenfeld et de Sarre occidentale.

3 D'après André ASKENASI

[http://www.granderegion.net/fr/grande\\_region/index\\_57AD06B8A5444EFBB42CBA1E57018713.html](http://www.granderegion.net/fr/grande_region/index_57AD06B8A5444EFBB42CBA1E57018713.html)

La Grande Région, située au cœur de l'Europe de l'Ouest, occupe une superficie de 65.041 km<sup>2</sup> et compte 11,2 millions d'habitants. Elle regroupe des régions appartenant à quatre Etats membres de l'Union européenne.

Il s'agit:

- pour l'Allemagne des Länder de Sarre (Saarland) et de Rhénanie-Palatinat (Rheinland-Pfalz),
- pour la France de la région de Lorraine (départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle),
- pour la Belgique de la région wallonne ainsi que des communautés française et germanophone et
- pour le Grand-Duché de Luxembourg, du pays entier.

L'originalité de la dynamique de coopération au sein de la Grande Région tient à sa configuration institutionnelle qui regroupe deux Etats fédéralisés (Allemagne et Belgique) avec des composantes régionales à fortes compétences gouvernementales et législatives et deux Etats unitaires, le Grand-Duché et la France présentant tous les deux des spécificités régionales différentes. En effet, tandis qu'en France, les compétences des régions sont plus limitées et que leur degré d'autonomie décisionnelle vis-à-vis de l'Etat national reste relativement faible, le Grand-Duché agit en qualité d'Etat national.

Ce sont principalement la localisation de la Région et ses dimensions, plus de 400 km d'ouest en est, de 350 km du nord au sud, qui en font avant tout un espace de contact. Partie intégrante de la dorsale européenne par le nord de la Wallonie et la vallée du Rhin, elle apparaît fortement structurée par cette périphérie, où se concentrent de nombreuses grandes villes, les plus fortes densités au niveau de la population, des réseaux et des flux. Sa façade méridionale, par contre, la rattache à la diagonale de faible densité qui traverse la péninsule, du centre de l'Espagne aux plateaux de l'Est du Bassin parisien, et qui manque de lignes de force. Entre les deux, apparaît au centre géométrique de l'ensemble, la région industrielle et urbaine transfrontalière „SAAR-LOR-LUX“.



La carte montre les entités politiques de la Grande Région.

source: [http://www.granderegion.net/fr/grande\\_region/index.html](http://www.granderegion.net/fr/grande_region/index.html)

Dans ce schéma dissymétrique, les axes peuplés de grandes vallées (Moselle, Sarre) et l'éventail de réseaux qui, à travers les hautes terres relie cette région centrale aux bordures rhénanes, représentent des éléments de continuité interne essentiels, en même temps que des ouvertures indispensables sur les régions voisines. La Grande Région, située également au centre de l'axe ferroviaire du développement européen, présente un réseau urbain, rural (Ardennes-Eifel) et industriel, source de relations économiques et culturelles riches et permanentes.

Le transfert permanent de savoir entre les milieux scientifiques et économiques alimente un mouvement de création d'entreprises qui répond parfaitement aux besoins d'innovation d'une économie globalisée. Le haut niveau de formation, le multilinguisme, le marché unique de l'emploi tout comme l'échange transfrontalier de savoir-faire et de personnels ainsi que les rapports mutuels d'offre et de demande créent une véritable dynamique économique.

## b.) Coopération politique

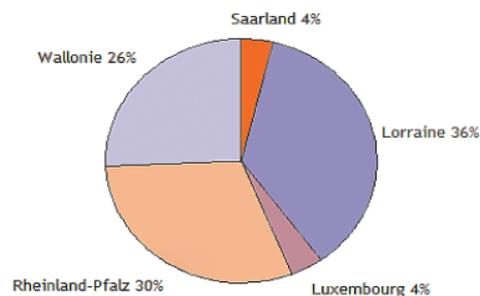
La Grande Région se traduit par l'expression politique d'une coopération privilégiée institutionnalisée et œuvre pour une politique durable de la coopération transfrontalière entre ces entités territoriales avec comme objectif le renforcement de la position de la Grande Région en Europe.

Ce fut le 16 octobre 1980 que la France, l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg conclurent sous forme d'échange de lettres, un Accord relatif à la coopération dans les régions transfrontalières permettant de développer des activités d'intérêt commun. Bien que cet accord ait juridiquement ancré cette coopération, ses jalons avaient précédemment été posés en 1970 lors du sommet franco-allemand de Bonn.

Ce fut le 28 avril 1998, que la Belgique demanda à l'Allemagne, dépositaire de l'Accord de 1980, l'adhésion de la Région wallonne et de la Communauté française à cet accord. La communauté germanophone de Belgique introduisit sa demande à cet égard le 13 août 1998. Bien que ces adhésions ne rencontrassent à l'époque aucune opposition, il fallut, afin de permettre cette adhésion, résoudre quelques problèmes de fond. Au fil des négociations, il s'avéra que les parties devaient conclure un nouvel Accord et que les modifications qui allaient être apportées nécessitaient une procédure de ratification. Cet Accord relatif à la coopération institutionnalisée des Exécutifs fut finalement conclu le 23 mai 2005 par un échange de lettres entre les différentes régions. Il fut approuvé au Luxembourg par la loi du 1er août 2007.

Cet accord „concerne les activités d'intérêt commun, notamment dans les domaines administratif, technique, social, économique ou culturel, susceptibles de consolider et de développer les relations de voisinage“. Au-delà de cette formulation très générale, l'accord ne précise pas les thèmes à aborder dans la coopération.

Superficie (en km<sup>2</sup>) / Fläche (in km<sup>2</sup>)



Aperçu des proportions des superficies des territoires de la Grande Région

<http://grossregion.saarland.de/manager/upload/363.gif>

## c.) La gouvernance

C'est une des parties constitutives de l'Accord qui prévoit un système de rotation pour la Présidence de la Grande Région ayant une durée de 18 mois. Un Sommet de la Grande Région est organisé à l'issue de chaque Présidence tandis qu'il existe également un sommet intermédiaire de travail organisé à mi-parcours de la Présidence afin d'évaluer l'état d'avancement des travaux. Ce fut à l'issue du 10e sommet à Namur le 1er février 2008, que le Luxembourg prit la relève de la Présidence conjointe de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone de Belgique.

A côté du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, on trouve la Commission régionale Saar-Lor-Lux-Trèves-Palatinat occidental qui a pour mission de rapprocher les instances de coopération transfrontalière. Elle est composée des délégations des quatre entités. La commission régionale se réunit officiellement une fois par an sur base des rapports et des résolutions préparés par les secrétaires de délégation.

En vue de la préparation des résolutions, la commission régionale dispose de neuf groupes de travail permanents avec, en cas de besoin, des sous-groupes en charge de projets concrets, comme par exemple l'élaboration et la publication de différentes études d'aménagement du territoire et analyses spatiales

de secteur, l'élaboration de mesures dans le secteur touristique (la promotion du tourisme industriel, la mise en place de la Route des Cisterciens, la création d'un passeport interrégional des musées, etc.), ou encore la publication d'un bulletin d'information de l'espace de coopération.

Plusieurs autres organes existent par ailleurs au niveau de la coopération régionale comme le Conseil Parlementaire Interrégional qui constitue l'assemblée parlementaire consultative de la Grande Région. Il se compose de membres du Conseil régional de Lorraine, de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, du Landtag de Rhénanie-Palatinat, du Landtag de la Sarre et du Parlement wallon et depuis juin 2006, des parlements de la Communauté française de Belgique et de la Communauté germanophone de Belgique.

Ensuite on trouve le Comité économique et social de la Grande Région qui est l'organe consultatif à vocation socio-économique du sommet de la Grande Région et qui regroupe des représentants du patronat et du salariat, et pour le Grand-Duché de Luxembourg également des représentants gouvernementaux<sup>4</sup>.

Dans un troisième temps, il faut citer L'EuRegio SaarLorLuxRhin. Il s'agit de l'organe de représentation des intérêts communaux dans la Grande Région. Du côté luxembourgeois, le Syvicol en est membre unique pour le compte des communes, tandis que dans les autres territoires, ce sont des communes individuelles qui y sont affiliées.

Finalement, il y a encore d'autres instances telles l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi qui assure le suivi des évolutions sociales et en matière d'emploi dans la Grande Région ou encore le Réseau des médiateurs, initiative qui traduit la volonté du Sommet d'offrir aux citoyens de la Grande Région, dans un contexte transfrontalier, la possibilité de mieux formuler des réclamations relatives à des cas de mauvaise administration imputables aux institutions et organes d'une des entités de la Grande Région.



La carte montre les grands axes routiers.

[www.crd-eures-lorraine.eu/site/qui\\_region\\_pre...](http://www.crd-eures-lorraine.eu/site/qui_region_pre...)

Par ailleurs il peut y avoir des réunions du monde économique dans des structures diverses, plus ou moins formalisées, telles le Conseil interrégional des Chambres des Métiers ou la Communauté de travail des Chambres de Commerce. Les Syndicats se réunissent dans le Conseil Syndical Interrégional. Des coopérations moins structurées existent au niveau de certaines professions comme par exemple au niveau des architectes.

<sup>4</sup> comme il est d'usage pour son propre Comité Economique et Social national.

#### d.) Les moyens d'action de la coopération institutionnalisée

##### \* *Coopérations multilatérale et bilatérale*

L'action politique de la Grande Région comprend d'une part l'action multilatérale, incluant l'ensemble des partenaires et d'autre part l'action bilatérale, qui peut devenir une action trilatérale dans certains cas.

Comme la politique de la Grande Région est une coopération sur base volontaire, toutes les décisions se prennent par consensus. Comme les actions communes sont censées apporter une plus-value pour tous les partenaires, il s'ensuit que seuls les thèmes d'un intérêt commun font l'objet d'une coopération transfrontalière. Ce type de prise de décision limite évidemment fortement les domaines de coopérations susceptibles. Un autre problème entravant la coopération entre les différentes régions réside dans le fait qu'aucune structure ne dispose d'un budget opérationnel qui aille au-delà de ses simples frais de fonctionnement.

Les types d'actions de la coopération multilatérale peuvent se résumer comme suit:

- La mise en réseau d'acteurs de tous les territoires comme par exemple des plateformes de coopérations entre entreprises provenant de différents secteurs („clusters“), des réseaux universitaires, des réseaux des villes, des réseaux des parcs naturels et ainsi de suite;
- La communication d'informations sur les projets politiques dans tous les territoires, afin que chaque territoire puisse en tenir compte pour mener sa politique comme par exemple en matière d'infrastructure de transports;
- Des réseaux d'échange d'informations et d'alerte par exemple en matière de situations environnementales ou d'épidémies;
- Des actions identitaires en matière de tourisme, de culture ou des sports, des actions pour promouvoir la langue du voisin;
- Des actions de présentation commune du territoire de la Grande Région par exemple la participation conjointe à des foires commerciales.

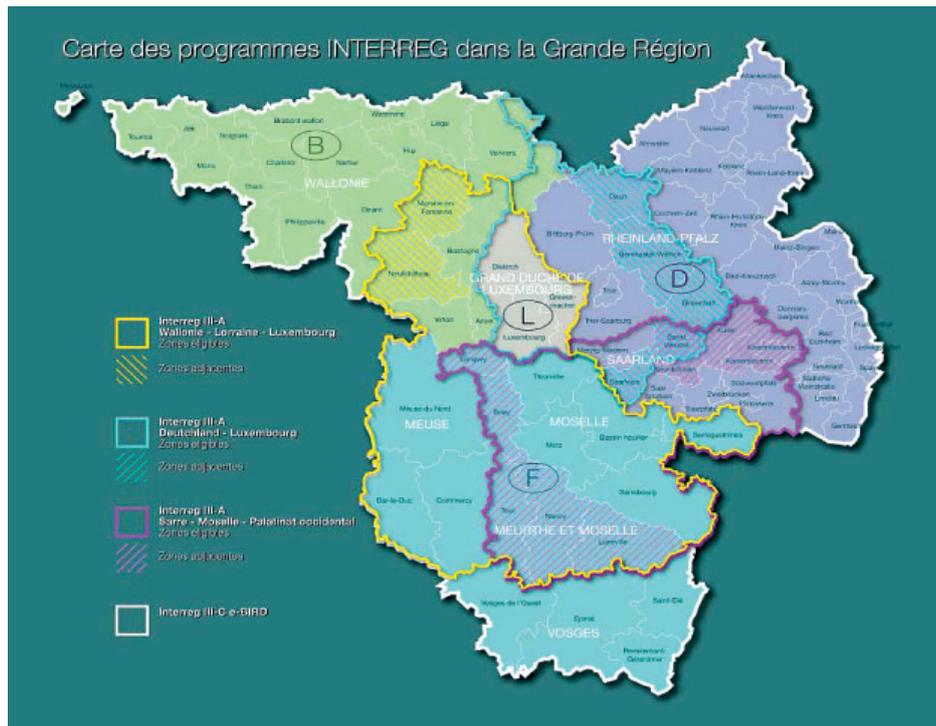
Le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, en coopération avec le Ministère d'Etat est en charge de la coopération multilatérale au Grand-Duché. Un certain nombre de Ministères sont impliqués dans des groupes de travail, qui rendent compte de leurs travaux lors du Sommet de la Grande Région.

Contrairement à la coopération multilatérale, la coopération bilatérale est beaucoup moins structurée. Elle se caractérise par son pragmatisme et sa précision. En effet, elle est le lieu d'actions concrètes, qui permettent le règlement des problèmes communs par l'apport de solutions concrètes. De telles coopérations peuvent être réalisées entre tous les partenaires ayant des intérêts et des compétences communs.

Du côté grand-ducal, elle est conduite en général par les partenaires publics ou privés au gré des problèmes qui se posent pour le pays et des initiatives émanant des territoires étrangers approchant le Luxembourg pour la résolution d'un problème précis. Ces coopérations ponctuelles débouchent sur des accords administratifs ou des accords à soumettre à l'approbation parlementaire, qui sont exécutés via les instruments de gestion à disposition des départements ministériels et autres instances et via leur politique budgétaire. De telles coopérations bilatérales se réalisent par exemple pour la rectification des frontières, les accords fiscaux particuliers, les actions policières communes, les échanges d'élèves et d'enseignants.

#### *Programme de coopération territoriale européenne 2007-2013 „Grande Région“*

Par „Interreg“ on entend un programme communautaire dont l'objectif est de renforcer la compétitivité des régions ainsi que de réduire les effets négatifs dus à l'existence des frontières et de mettre en réseau les acteurs et les citoyens de part et d'autre des frontières. Il est à noter que de tels programmes communautaires, comme Interreg, constituent un moyen efficace pour pallier à l'absence de budget commun.



La carte des programmes Interreg III  
[http://www.raumordnung-noe.at/uploads/van\\_doren.pdf](http://www.raumordnung-noe.at/uploads/van_doren.pdf)

Dans le cadre de la nouvelle période de programmation 2007-2013 de l'Union européenne, les autorités partenaires de la Grande Région ont déposé auprès de la Commission européenne le programme opérationnel de coopération transfrontalière Interreg IV A Grande Région<sup>5</sup>. C'est la première fois qu'un programme commun a pu être établi à l'échelle de la Grande Région.

En effet, ce dernier remplace les trois programmes séparés qui existaient lors de la période 2000-2006 et qui ne permettaient pas ou que très difficilement des actions se déroulant dans toute la Grande Région. Le programme actuel bénéficie d'une enveloppe globale de 106 millions d'euros de crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Le programme vise à renforcer la coopération au niveau transfrontalier par des initiatives conjointes locales et régionales entre partenaires issus des territoires qui composent la Grande Région et couvre un nombre important de thématiques d'intérêt commun qu'on peut regrouper en trois axes, à savoir „économie“, „espace“ et „populations“. Il s'agit de soutenir aussi bien des projets de proximité que des actions d'envergure à l'échelle du territoire de la Grande Région.

\*

## II. LA GRANDE REGION: UN PROJET EN CONSTRUCTION

### a.) La Présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région

La Présidence luxembourgeoise du 11e sommet se concentrera d'une part sur la poursuite des travaux menés dans le cadre du 10e sommet, et, d'autre part sur ses propres priorités avec comme thème central le développement et la planification territoriale. Une attention tout particulière sera portée à la mise en oeuvre de mesures conjointes afin de renforcer auprès des citoyens de la Grande Région leur

<sup>5</sup> Onze autorités partenaires participent à Interreg IV A „Grande Région“: le Grand-Duché de Luxembourg, pour la Belgique la Région wallonne, la Communauté française de Belgique et la Communauté germanophone de Belgique, pour la France la Préfecture de la Région Lorraine, le Conseil régional de Lorraine, et les Conseils généraux de Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et de la Meuse, pour l'Allemagne les Länder de Rhénanie-Palatinat et le Land de Sarre.



**\* DEVELOPPEMENT: croissance économique  
& essor universitaire**

La Présidence luxembourgeoise souhaite augmenter l'attractivité économique et universitaire de la Grande Région sur base du capital humain conformément à l'esprit de la stratégie de Lisbonne. Il s'agit notamment de promouvoir l'intelligence économique territoriale afin de développer l'activité économique d'un bassin d'emploi autour de certaines activités stratégiques en y associant des entreprises, des centres de recherche et de développement, des universités et des réseaux de petites et moyennes entreprises.

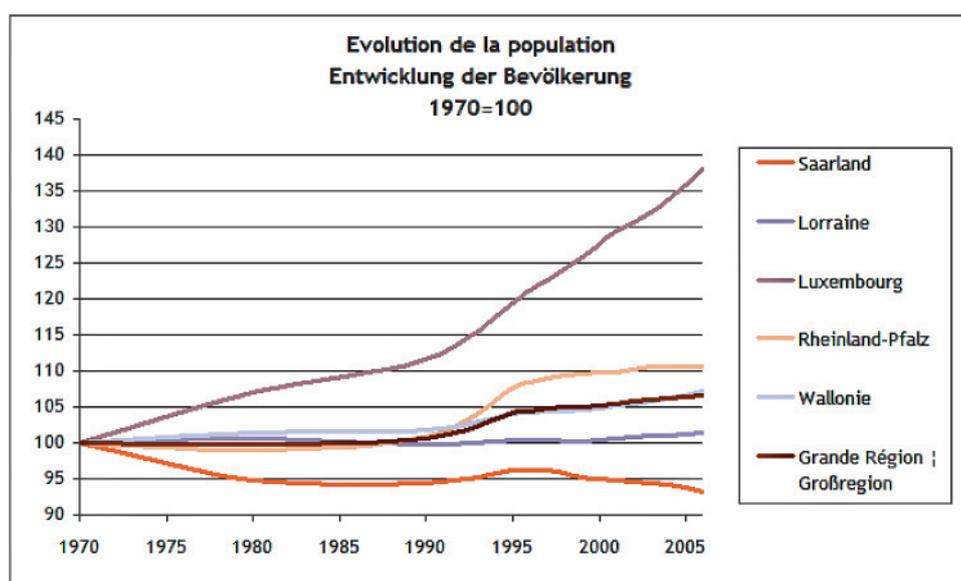
La mise en place et le développement d'un système d'enseignement supérieur performant et compétitif ainsi que le renforcement du tissu universitaire de la Grande Région s'inscrivent dans la continuité des travaux entamés par les présidences précédentes. Cette approche devrait contribuer à la promotion, à l'essor et au rayonnement international de la Grande Région qui se trouve en position de faiblesse par rapport à d'autres grandes métropoles comme Paris ou Francfort par exemple.

**\* CITOYENS: sentiment d'appartenance & cadre de vie harmonieux**

La Présidence luxembourgeoise œuvre en faveur d'une plus grande concertation entre les entités membres de la Grande Région dans les domaines de l'emploi, de la formation, du logement, de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Cette concertation devra se traduire par une véritable coopération du développement transfrontalier multilatéral.

Au-delà de la pérennisation de la coopération culturelle, la Présidence luxembourgeoise souhaite engager des mesures concrètes pour sensibiliser davantage les habitants de la Grande Région à l'existence de cette aire de coopération interrégionale afin de renforcer la connaissance d'autrui, l'identité commune et le sentiment d'appartenance à un espace commun. En effet, on tentera de défaire cette image souvent négative de la Grande Région et de mieux faire comprendre que la dimension transfrontalière est importante pour le développement de toute la zone en général et du Luxembourg en particulier.

En effet il importe que la société civile y voie non seulement un espace de coopération économique et politique mais aussi un espace de coopération dans les domaines de la culture, du tourisme et des sports qui sont par ailleurs des vecteurs susceptibles de favoriser le renforcement d'un sentiment identitaire. Plusieurs propositions dans ces domaines concernent par exemple la création d'un circuit touristique du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'organisation du mois du patrimoine dans la Grande Région ainsi que d'un mois sportif pour jeunes dans la Grande Région ou encore une course cycliste transfrontalière pour jeunes.



Ce schéma montre l'évolution de la population dans les différentes entités de la Grande Région.

## b.) Les défis à relever

### *\* Le développement des réseaux de communication*

La Grande Région constitue à bien des égards un espace hétéroclite. Les problèmes économiques qu'ont dû affronter les régions industrielles et minières en reconversion ont pourtant créé une certaine communauté d'intérêt et fait naître des projets communs, comme le Pôle Européen de Développement du secteur Longwy (France), Rodange (Luxembourg) et Athus (Belgique).

Depuis sa création, la Grande Région a mis l'accent sur l'élaboration d'une politique concertée en vue du développement des infrastructures de communication. La coopération transfrontalière qui se noue depuis plus de 30 ans dans cet espace privilégié de nouveaux modes de relations qui ne se limitent pas seulement à des relations entre Etats mais associent de plus en plus différents partenaires régionaux à l'échelle interrégionale.

Construire l'avenir de la Grande Région voire de l'Europe présuppose un renforcement des interactions et des échanges au niveau régional, national et européen. Il faut concevoir et construire des réseaux en tant que „ponts“ pour le développement territorial et socio-économique durable des régions voire du continent et ceci d'après le slogan: „*Changing minds, building bridges*“.

Les réseaux virtuels ont besoin de la mise en place et du développement des infrastructures assurant la communication et les échanges. En effet, les technologies de l'information et de la communication sont essentielles pour le développement de la Grande Région en tant qu'espace de coopération.

Toutefois, afin de compenser l'absence d'une véritable métropole multifonctionnelle, les acteurs locaux et régionaux sont forcés de créer des réseaux de villes maillés à l'échelle interrégionale afin d'assurer leur connexion aux grands axes de communication. Une de ces réalisations fut la création du réseau de villes nommé „Quattropôle“ en 2000 acquérant ainsi une dimension européenne qu'aucune ville ne pourrait occuper à elle seule. Ce réseau se compose des villes de Luxembourg, de Trèves, de Metz et de Sarrebruck. Une autre réalisation du même genre est le réseau transfrontalier „LELA“ qui a été créé entre les villes de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette, de Longwy et d'Arlon en juillet 2006. En 2007, les villes de Metz et de Thionville ont rejoint ce réseau, qui désormais s'appelle „LELA+“.

Notons dans ce contexte que „réseau“ désigne „un ensemble de relations multiples, plus ou moins hiérarchisées, plus ou moins centralisées“. Travailler en commun pour renforcer l'attractivité de la Grande Région dans l'espace européen et mettre ainsi sur pied un pôle urbain incontournable entre Paris et Berlin en matière de communications et de services est le but poursuivi par les réseaux mis en place.

### *\* Le développement économique et l'emploi*

En mars 2000, lors du Conseil européen de Lisbonne, les dirigeants européens se sont fixés pour objectif de faire de l'Europe, d'ici 2010, „l'économie de connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde“. Cette initiative ambitieuse adoptée pour pouvoir faire face aux conséquences d'une mondialisation grandissante et dont les objectifs et la méthode ont été révisés en 2005, constitue pour l'Union européenne et ses Etats membres une stratégie globale pour la croissance et pour l'emploi. Elle engage notamment les Etats membres à adopter des objectifs de politique économique et de réforme structurelle communs.

Cette stratégie ambitieuse repose sur trois piliers.

Le pilier économique s'attache à la préparation de la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance. L'accent est mis sur la nécessité de s'adapter continuellement aux évolutions de la société de l'information et sur les efforts à consentir en matière de recherche et de développement.

La stratégie de Lisbonne repose ensuite sur un pilier social qui doit permettre de moderniser le modèle social européen grâce à l'investissement dans les ressources humaines et à la lutte contre l'exclusion sociale. Les Etats membres sont appelés à investir dans l'éducation et la formation, et à mener une politique active pour l'emploi afin de faciliter le passage à l'économie de la connaissance. En effet, les connaissances, les compétences et le savoir d'aujourd'hui sont de plus en plus souvent transmis par les technologies de l'information, moteur essentiel de la création d'emplois. Le manque de culture informatique ou d'accès aux compétences peut créer de nouvelles formes d'exclusion sociale. Le défi

de la lutte contre l'exclusion sociale doit donc consister en un renforcement de la participation active afin d'obtenir une distribution équitable des opportunités et de préparer les citoyens au changement.

Le troisième pilier de la stratégie de Lisbonne est celui de l'environnement qui a été ajouté lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001 et qui attire l'attention sur le fait que la croissance économique ne doit pas aller au détriment des ressources naturelles. Dans le cadre de cette stratégie, deux objectifs principaux ont été fixés au niveau national à savoir le renforcement de l'effort d'investissement consacré à la recherche et au développement pour atteindre 3% du PIB et le relèvement des taux d'emploi.

La population active dans la Grande Région s'élevait en 2006 à 5.289.457 d'actifs. En 2006, le taux d'activité total de la Grande Région s'est établi à peu près à 47,1% avec pourtant de grandes disparités entre les régions. Ces taux allaient de 43,5% au Luxembourg contre 50% en Rhénanie-Palatinat. De fortes disparités sont également observées entre les taux d'activité des hommes et ceux des femmes. Ils sont de 52,6% pour les hommes et de 41% pour les femmes. Pour ce qui est du chômage, la Grande Région comptait 600.144 personnes sans travail (environ 10% de la population active) en 2006. 51% des chômeurs sont des femmes et 18,1% sont en dessous de 25 ans. Le taux de chômage est le plus élevé en Wallonie avec 11,7% de chômeurs et le plus bas au Luxembourg avec environ 4,8%.

Les flux frontaliers au sein de la Grande Région vont croissant. Ainsi en 2006, 178.000 personnes ont franchi quotidiennement une frontière pour se rendre au travail. Le Grand-Duché est leur principale destination. Tandis qu'en 2006, 114.000 se dirigeaient vers le Luxembourg, leur chiffre n'a cessé d'augmenter pour atteindre 142.000 unités en février 2008. En effet, on peut dire que le Luxembourg constitue le moteur économique de la Grande Région. Vu son manque en ressources humaines autochtones, le Luxembourg doit recruter de plus en plus dans l'espace de la Grande Région et même au-delà.

Avec la mondialisation des économies et les mutations technologiques rapides, le marché du travail change radicalement et offre de nouvelles opportunités à ceux qui ont les meilleures capacités d'adaptation. Ceux qui ne sont pas prêts à acquérir les compétences requises par les nouvelles tâches de l'économie de la connaissance se retrouvent ainsi marginalisés.

L'économie de la Grande Région est diversifiée: à part les industries, une multitude de PME et de services se sont établis et contribuent à l'accroissement du bien-être de millions d'habitants. Il est important que l'esprit d'entreprise soit stimulé dans tous les secteurs économiques de la Grande Région. Un aspect très important constitue à cet égard la promotion des PME locales ainsi que de leurs produits ou davantage la création d'entreprises à taille réduite dites „starts up“. Ces entités sont le produit de promotion de l'esprit d'entreprise entre les universités, les instituts de recherche et des PME existantes.

En effet, au cours des dernières années plusieurs mesures ont été prises afin de promouvoir une culture entrepreneuriale et une politique concertée des PME dans la Grande Région, qui par ailleurs constituait le thème principal de la présidence luxembourgeoise de la Grande Région en 2000-2001. C'est ainsi qu'a été créée en 2001 la plateforme Internet „Entrepreneurs & PME dans la Grande Région“, qui donne la possibilité aux acteurs concernés de nouer des relations commerciales et de faire ainsi avancer l'intégration économique. Ce portail représente un dispositif virtuel par lequel les entreprises peuvent jeter un regard sur leur région avant de se lancer dans des investissements.

De manière générale, on peut dire que les entreprises de la Grande Région se portent bien. Cependant force est de constater que les candidats à la création ou à la reprise d'entreprises ne sont pas assez nombreux dans les différentes entités de la Grande Région. En effet, les statistiques nous dressent un portrait plutôt décourageant de la démographie des entreprises. Cette situation est particulièrement alarmante au Luxembourg où on n'enregistre en date du 1er janvier 2008 qu'un total de 2.820 entreprises par rapport à 7.906 en Sarre ou 7.112 en Lorraine.

#### *\* Les transports*

Disposant de par son statut de capitale européenne et de place financière d'une importance internationale, la ville de Luxembourg ne dispose toutefois pas des structures de transport adéquates pour faire face aux flux journaliers de travailleurs. Actuellement la Ville de Luxembourg compte environ 84.000 habitants contre 170.000 personnes qui viennent y travailler quotidiennement. Selon les responsables politiques de la Ville de Luxembourg, la capitale luxembourgeoise connaît aujourd'hui un flux de mouvements automobiles de 411.000, chiffre qui pourrait atteindre 450.000 en 2020. Il va de

soi qu'une migration d'une telle ampleur fait de l'organisation du transport un problème épineux, sans compter les effets néfastes sur l'environnement qui en résultent.

La circulation transfrontalière intensive provoque des embouteillages quotidiens sur les grands axes routiers d'autant plus que le trafic international de poids lourds ne cesse de croître. De la même manière, les atterrissages et les décollages aux aéroports se multiplient de manière continue. La conséquence en est non seulement une pollution atmosphérique accrue mais également une perte de qualité de vie pour les habitants.

Pour améliorer la situation, il faut que les responsables politiques des différentes entités de la Grande Région se concertent sur un aménagement cohérent et durable de l'espace en question. Les actions concrètes à mettre en œuvre concernent notamment l'optimisation de l'exploitation des infrastructures existantes et le cas échéant la réalisation de nouvelles infrastructures ainsi que l'interconnexion des différents modes de transport.

En effet, le plus grand défi est d'assurer l'essor du transport en commun au détriment du transport individuel. Voilà pourquoi, il est primordial que les différentes sociétés des chemins de fer nationales coopèrent davantage. Bon nombre d'experts jugent que les actions entreprises jusqu'à ce jour ne pourront jamais suffire pour venir à bout de l'engorgement des routes menant au et partant du Luxembourg. Selon eux, „soulager le trafic frontalier, représente un travail de Sisyphe“. Dans un premier temps, il faut s'atteler à achever rapidement les liaisons à grande vitesse Est-Ouest, à savoir les lignes reliant les villes de Paris, Metz/Nancy, Sarrebruck et Francfort en vue d'assurer une bonne accessibilité jusqu'en Europe de l'Est et du Sud-Est. D'autre part, il faut réaliser un nouveau tracé Nord-Sud, allant du Sud de l'Angleterre vers la Méditerranée via les villes de Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg, le tronçon central Luxembourg-Metz de cette liaison rapide à l'intérieur de la Grande Région étant déjà opérationnel.

Notons pourtant qu'au niveau ferroviaire, un certain nombre de progrès ont d'ores et déjà pu être réalisés. Ainsi par exemple, on a enregistré une hausse de 9,8% des billets de train vendus en Lorraine durant le premier semestre de l'année 2007. Ce progrès résulte en grande partie des investissements réalisés au niveau des trains (rames à double étage, climatisation, etc.). Cette hausse peut s'expliquer en outre par l'aménagement d'un parking à Hettange-Grande en Lorraine, qui a été financé par le projet INTERREG III.

Du côté belge, une augmentation de 24,3% du trafic ferroviaire a pu être enregistrée. Cette hausse résulte de la réouverture des lignes ferroviaires Virton-Rodange-Luxembourg. Avec une augmentation de 44,5%, on peut affirmer que l'accroissement du transport par rail est plus que spectaculaire du côté allemand. Il faut toutefois préciser qu'il part d'un niveau très bas.

L'inauguration de la nouvelle ligne TGV reliant les villes de Paris, Metz, Luxembourg, Nancy, Strasbourg, Munich et Francfort est susceptible à son tour de contribuer à l'essor de la Grande Région. N'oublions pas de citer dans ce contexte le projet en construction „Eurocap Rail“ qui devrait relier les villes de Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg. Bien que ces évolutions soient plus qu'encourageantes, il ne faut pas perdre de vue que d'après bon nombre d'experts, le pourcentage des frontaliers empruntant les transports en commun ne dépasse guère les 6%.

A côté du transport de personnes, il faut se pencher également sur le transport du fret. Pour bien réussir cette tâche, il faut disposer de personnel spécialement qualifié dans le secteur de la logistique. La société nationale des chemins de fers luxembourgeois a pu réaliser l'autoroute ferroviaire entre le Luxembourg et le Sud de la France (à savoir entre Bettembourg et Perpignan) pour le transport du fret. Cet axe constitue le premier maillon de l'axe ferroviaire reliant St-Petersbourg en Russie à Valence en Espagne. A cela s'ajoute la nouvelle liaison fluviale entre la Moselle et la Saône/Rhône. En reliant la mer du Nord à la Méditerranée, cette liaison contribue à soulager les réseaux routiers et ferroviaires.

Les infrastructures de transport représentent un élément majeur de la compétitivité régionale et une source d'avantage comparatif pour les entreprises situées dans des régions où elles sont bien développées. De bonnes liaisons par rail, eau et route constituent un critère d'implantation non négligeable dans les considérations de grandes entreprises avant une prise de décision éventuelle dans la création de nouvelles implantations.

### *\* Le logement*

Les prix des terrains à bâtir continuent à flamber au Grand-Duché de Luxembourg. Il en résulte que les prix des maisons augmentent dans des proportions impressionnantes à tel point qu'obtenir un logement devient un véritable problème social. A titre d'exemple, le prix moyen d'un appartement à deux chambres situé dans les environs de la ville de Luxembourg se chiffre à 336.000 € alors qu'un appartement à trois chambres atteint 435.000 €. Le prix moyen d'une maison à deux chambres s'élève à 352.000 € et celui d'une maison à trois chambres à 470.000 €. Pour pouvoir payer le loyer d'un appartement à 2 chambres, il faut déboursier en moyenne 1.040 €. Le prix du loyer revient à environ 2.000 € s'il s'agit d'une maison à plus de 120 m<sup>2</sup>.

Ce niveau de prix sans pareil se fait fortement ressentir au Luxembourg. Il en résulte que d'un côté les Luxembourgeois émigrent vers les régions frontalières, où les prix de l'immobilier sont jugés plus abordables. De l'autre côté, on note peu d'intérêt de la part des frontaliers pour venir s'installer au Luxembourg. Une récente étude (INS-Ecodata) sur les Luxembourgeois résidant dans les régions avoisinantes a fait ressortir que le nombre de Luxembourgeois résidant en Belgique qui s'élevait à 2.373 en 2002 a atteint le seuil de 2.545 unités en 2006. En 2002 on enregistre 2.629 Luxembourgeois résidant en Allemagne, chiffre qui est passé à 4.506 en 2006. Pour ce qui est de la France, le chiffre reste plus ou moins constant avec 1.288 individus.

### *\* L'énergie et l'environnement*

Au cours des dernières années, la lutte contre les changements climatiques et le réchauffement de la planète avec ses conséquences pour l'humanité et la biodiversité constitue l'essentiel des préoccupations environnementales actuelles. En effet, la gestion actuelle des ressources naturelles présente des aspects irresponsables. La détérioration de l'environnement, voire la perte de la biodiversité se poursuivent en raison de la croissance de la population mondiale ainsi que de nos modes de consommation et de production actuels.

<i>Nom</i>	<i>Saarland</i>	<i>Lorraine</i>	<i>Luxembourg</i>	<i>Rheinland-Pfalz</i>	<i>Wallonie</i>
Saarbrücken	177.870				
Neunkirchen	49.055				
Homburg	44.043				
Völklingen	40.453				
St. Ingbert	38.259				
Saarlouis	38.189				
Metz		:			
Nancy		:			
Luxembourg			<b>83.820</b>		
Esch-Alzette			<b>29.063</b>		
Mainz				196.425	
Ludwigshafen				163.560	
Koblenz				105.888	
Trier				103.518	
Kaiserslautern				98.044	
Worms				82.212	
Neuwied				65.750	
Neustadt a.d.W.				53.506	
Speyer				50.648	
Frankenthal				46.938	
Charleroi					201.300
Liège					187.086
Namur					107.178
Mons					91.221
La Louvière					77.210
Tournai					67.534

Sources: Saarland: Bevölkerungsfortschreibung.  
Luxembourg: Population calculée par le STATEC.  
Rheinland-Pfalz: Bevölkerungsfortschreibung.  
Wallonie: INS, Statistiques démographiques. [grossregion.saarland.de/](http://grossregion.saarland.de/)

En vue de stabiliser les changements climatiques à long terme, il faut que les pays industrialisés réduisent leurs émissions des gaz à effet de serre d'au moins 30% jusqu'en 2020 et même de 80% jusqu'en 2050, toujours par rapport au niveau de 1990. Voilà pourquoi l'approvisionnement en énergie durable, sûre et compétitive, l'utilisation accrue des énergies renouvelables ainsi que le „must“ de réduire la consommation d'énergie à tous les niveaux constituent les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est dès lors important que la Grande Région fasse à son tour du développement durable une de ses priorités, développement fondé sur trois piliers: le social, l'économie et l'écologique. La recherche pourra contribuer à la production décentralisée d'électricité et d'énergie thermique et au développement de technologies permettant une réduction de la consommation énergétique. Un aspect qui pourrait jouer un rôle important consiste dans l'utilisation de la biomasse dans nos régions. L'innovation dans ce secteur important pour notre société en expansion doit se faire par la mise en œuvre de „clusters“ reliant les industries, les organismes gouvernementaux, les acteurs du savoir (universités, centres de recherche, parcs scientifiques et technologiques).

Sans entraver le développement économique, il convient également de préserver et de développer les potentiels naturels remarquables de la Grande Région. Dans le cadre de projets transfrontaliers, l'élaboration de plans de gestion pour la protection de zones naturelles s'est trouvée au centre des discussions. La création de réseaux écologiques transfrontaliers constitue un instrument pour protéger la biodiversité dans les zones frontalières. Citons à titre d'exemple le Plan de base écologique et paysager „Wallonie-Luxembourg“. L'éducation à la nature et à l'environnement contribue à développer une „communication nature“ performante en vue de sensibiliser un vaste public à la biodiversité dans un environnement urbain.

### *\* L'organisation du savoir*

En 1984, onze établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région ont signé un engagement coopératif nommé „Charte de Coopération universitaire“. Cette dernière a servi de base au lancement de l'espace des connaissances. Il est important que cet espace des connaissances développe des capacités de recherche dans les filières innovantes telles les nanosciences, les biotechnologies, les sciences de l'environnement, les sciences des matériaux et les technologies des télécommunications et de l'information. On pourrait ainsi mettre sur pied un réseau interconnecté entre la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, un élément-clé de la Stratégie de Lisbonne. La mise en réseau d'universités garantit, en effet, la permanence des échanges du savoir entre toutes les composantes de la Grande Région.

La Grande Région ne réunit toutefois pas les conditions essentielles permettant à ses universités de mettre en commun leurs activités de manière systématique. Il n'est pas encore possible d'appréhender le véritable potentiel scientifique de la Grande Région et de disposer d'un relevé statistique commun propre à l'ensemble de la région. Les objectifs d'une meilleure coopération en son sein pourraient être: la mobilité des étudiants et des enseignants, la formation tout au long de la vie, la valorisation de la recherche et du développement.

La coopération transfrontalière devra aussi porter ses fruits dans le domaine de l'enseignement secondaire. Sanctionnés par des diplômes et par des certificats équivalents, des cursus régionaux pourraient permettre une plus grande mobilité sur le marché de l'emploi. Cet objectif ne sera atteint qu'avec la mise en place de réseaux de classes mixtes qui faciliteront l'apprentissage de la langue du voisin. Plusieurs obstacles freinent pourtant encore la mobilité et la reconnaissance mutuelle de qualifications et de diplômes comme par exemple la disparité marquée entre les différents systèmes de formation.

Pourtant l'apprentissage des langues est une des conditions nécessaires pour développer une identité commune de la Grande Région. La création de brevets professionnels transfrontaliers dont les différents modules pourraient être organisés par le biais d'un apprentissage dans les différentes régions et dont le contenu devrait être reconnu par chacune d'elles constituerait dans ce contexte également un atout non négligeable. Les interconnexions croissantes entre l'enseignement et le monde économique en vue d'harmoniser les formations et les diplômes tendent vers la possibilité de décerner des „diplômes bilatéraux transfrontaliers“. Cet entreprenariat permettrait d'appuyer des projets dans le contexte européen et favoriserait l'échange entre les enseignements et les écoliers notamment de l'enseignement secondaire.



Un maillon en vue de la création de la „Région de la Connaissance“ et un premier pas en vue d'un rapprochement des systèmes éducatifs a été la création du „Lycée de Schengen“ à Perl (Allemagne) en 2007, permettant à 130 écoliers luxembourgeois, français et allemands de suivre les mêmes cours et d'obtenir les mêmes diplômes. Le succès fut tel qu'il faut déjà procéder à l'extension et à la modernisation du „Lycée de Schengen“.

Dans un même ordre d'idées, il serait souhaitable que les écoles primaires de tous les côtés des frontières établissent des jumelages à l'instar de ceux qui existent au niveau européen avec des écoles qui se trouvent souvent à des centaines de kilomètres et avec lesquelles le contact direct est d'autant plus difficile à entretenir.

### \* *Le tourisme*

Le tourisme est un facteur économique important et renferme un potentiel de coopération transfrontalière. Informer des atouts touristiques de la Grande Région constitue un défi majeur. La diversité des éléments culturels aussi bien historiques que techniques et architectoniques ainsi que les paysages bâtis durant des centaines d'années sont susceptibles d'attirer les touristes. Un marketing de haut niveau contribuerait à forger une image de marque et pourrait ainsi contribuer à faire de la Grande région un pôle d'attraction touristique. Un tel marketing pourrait se concentrer sur le renforcement de la dimension culturelle dans l'offre touristique, le développement de la promotion touristique régionale et l'élaboration de produits touristiques attractifs. La création d'un lien étroit entre le tourisme, la culture et les loisirs nécessitera par ailleurs l'élaboration d'un concept global. Pour ce faire, on pourrait par exemple mettre un accent prépondérant sur les différents monuments de la Grande Région classés „patrimoine mondial“ par l'UNESCO.

„Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007“ en 2007 a offert une opportunité unique pouvant servir à positionner la Grande Région sur l'échiquier européen et de la présenter comme un espace pionnier en matière d'intégration européenne. En effet, le défi qui consistait à projeter une image de la Grande Région comme espace unifié au cœur de l'Europe était de taille. Toutefois, on peut affirmer que toutes les espérances ont été dépassées. De nombreux habitants sont convaincus que l'initiative était une bonne occasion pour donner davantage de cohésion au concept de „Grande Région“. Ce sentiment s'est d'ailleurs exprimé par l'intention déclarée des habitants du Luxembourg de voyager plus fréquemment dans les autres régions constitutives de la Grande Région ainsi que celle des habitants de la Grande Région de venir au Luxembourg. En effet, près de la moitié des touristes qui se sont rendus à Luxembourg en été 2007 provenaient de la Grande Région. On peut affirmer que le pourcentage de personnes percevant le lien Grande Région/Capitale culturelle comme un pas vers un avenir commun est passé d'environ un quart en 2006 à un tiers en fin d'année 2007.



La carte montre les principaux musées de la Grande Région.  
[remus.museum/html/fr/index.php](http://remus.museum/html/fr/index.php)

### III. LE FUTUR DE LA „MAISON DE LA GRANDE REGION“

La „Maison de la Grande Région“ a été créée suite à une demande de la Sarre en 1998. De par son activité principale, elle constitue une plateforme pour les différentes administrations des entités de la Grande Région. De plus, elle est gestionnaire du travail en aval et de la préparation des sommets de la Grande Région, des travaux des différents groupes de travail ainsi que du Comité économique et social CES.

La „Maison de la Grande Région“ dont le siège est établi à Luxembourg, s’est vue, en outre, octroyer la mission de donner suite aux différentes questions et demandes des citoyens en relation avec la coopération transfrontalière.

La „Maison de la Grande Région“ abrite également le secrétariat du programme interrégional INTERREG IV A.

\*

### IV. CONCLUSIONS

L’aménagement du territoire a un impact profond sur le comportement de la population en matière de mobilité. Mais l’inverse est vrai aussi. Il paraît dès lors souhaitable d’œuvrer en faveur d’une meilleure coordination des plans d’aménagement du territoire dans les communes frontalières.

A travers un programme de travail qui s’échelonne sur 18 mois, la Présidence luxembourgeoise s’engage à assurer encore davantage une assise à la Grande Région en tant que modèle de coopération transfrontalière.

Le développement et la planification territoriale, le renforcement du sentiment d’appartenance des citoyens à l’espace de coopération et l’intensification de la coopération dans le développement du savoir sont les éléments-clés pour les 18 mois à venir.

Les domaines de l’emploi et de la formation, de la santé, de la sécurité et d’un environnement sain feront également l’objet d’une plus grande concertation entre les entités membres de la Grande Région.

L’objectif final est d’arriver à ce que tous les citoyens de la Grande Région perçoivent cet espace non pas seulement comme un lieu de coopération économique et politique mais également et surtout comme un espace de rencontre interpersonnel.

En guise de clôture, je voudrais citer Helen Adams Keller, née en 1880 à Tuscumbia aux Etats-Unis, personnage illustre de la littérature américaine, qui nous a légué cette maxime:

***„Seuls, nous pouvons si peu, ensemble, nous pouvons tant.“***

Luxembourg, le 12 mars 2008

*Le Rapporteur,*  
Marcel OBERWEIS

*Le Président de la Commission,*  
Fred SUNNEN

